

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **28 (1920)**

Heft 7

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Commugny fait partie, avec Versoix, Mies¹, Céligny² et Founex de la série de villas luxueuses qui bordaient la route romaine de la *Civitas Equestris* à *Genava* et qui paraissent synchroniques d'une même période³.

P. CAILLER.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Assemblée générale du 12 mai 1920.

La séance est ouverte à 2 h. 45, dans la salle Tissot, palais de Rumine, sous la présidence de M. Eugène Mottaz, président.

Elle débute par un discours très remarquable de M. le président, discours que la *Revue historique vaudoise* a publié. Puis l'on passe à la partie administrative. Un candidat est reçu en la personne de M. Adolphe Schaffner, directeur des Ecoles, Aigle.

Le caissier fournit ensuite à l'assemblée des renseignements sur la situation financière de la société. Son avoir se montait, au 31 décembre 1919, à fr. 4521.83, en augmentation de fr. 252.97 sur l'exercice précédent. La commission de vérification des comptes, par la voix de son rapporteur, M. de Rham, propose à l'assemblée d'adopter les comptes pour 1919 et d'en donner décharge au comité. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Dans son discours, M. le président avait fait allusion à la situation précaire de la *Revue historique vaudoise*, et signalé

¹ J. E. Duby, « Vestiges d'une villa romaine à Mies, entre Versoix et Coppet ». *P.-V. Soc. hist. et arch. de Genève*. 23 juillet 1840.

² J. E. Duby, « Restes romains trouvés à Céligny ». *P.-V. Soc. hist. et arch. de Genève*. 23 avril 1840.

³ Ce travail est tiré d'un ouvrage que nous préparons et qui aura pour titre : *Les villas romaines de la Suisse*.

l'aide que la Société apporte depuis un an à la *Revue* en prenant les échanges à sa charge.

M. Arnold Bonard propose alors le rachat par la société de la *Revue historique vaudoise*, propriété, à l'heure actuelle, de la Société suisse de publicité et de M. Paul Maillefer. Après un échange de vues entre MM. Bonard, Mottaz et le soussigné, la proposition est renvoyée au comité pour étude.

Puis M. le président donne la parole à M. Alfred Roulin, professeur, qui donne lecture d'une très attachante communication sur les *Comptes de l'Abbaye de Payerne*. M. Roulin a examiné, dans les archives de Turin, les parchemins des années 1342 à 1454, qui traitent de l'Abbaye de Payerne. A part quelques lacunes, dont aucune ne dépasse quatre années, ils sont au complet. M. Roulin parle surtout des parchemins du XIV^{me} siècle, et reconstitue ainsi l'histoire des rapports entre Payerne et la Savoie. Ils ne furent pas toujours bons, loin de là, et les Payernois se montrèrent sujets difficiles à gouverner.

L'étude de M. Roulin met ainsi en lumière toute une période fort intéressante de la vie d'une de nos cités vaudoises, et vaut à son auteur des applaudissements nourris.

M. Maxime Reymond parle ensuite des *Origines de la culture de la vigne au canton de Vaud*. M. Reymond commence par relever la précision avec laquelle un livre récent : *Le vignoble et les vins vaudois*, traite de l'introduction de la vigne dans notre pays. Il la fixe en 1134. Malheureusement, cette affirmation est plus nette qu'exacte, et le travail de M. Reymond, basé sur de nombreux documents, le montre bien. Au X^{me} et XI^{me} siècles déjà, les documents abondent qui témoignent de l'existence de la vigne dans notre pays. Citons quelques dates : en 885, l'empereur Charles-le-Gros donne à l'un de ses amis des biens à Champagne, à Corcelles, etc. ; il y est question de vignes. D'autres documents en men-

tionnent à Renens en 896, en 940 à St-Prex, en 947 à Ecu-blens ; il serait fastidieux de les citer tous.

Vers l'an mille, les documents augmentent encore ; des vignes sont indiquées près de Villeneuve, près de La Tour-de-Peilz, à Montreux, à Vevey et dans les environs. La Côte n'est pas oubliée. Bougy et Mont-sur-Rolle sont cités en 996, Perroy en 1013.

Dans le nord, on signale également la vigne à Yvonand, en 1009. En un mot, autour de l'an mille, le vignoble vaudois apparaît déjà dans son cadre général actuel.

Faut-il conclure que la vigne ait été introduite chez nous au X^{me} siècle. Certes non ; si nous avions des textes plus anciens, ils la mentionneraient déjà. Ils en parlent du reste indirectement. Au V^{me} siècle, les Burgondes s'établissent en Suisse romande. Ils sont régis par la fameuse loi Gombette. Elle témoigne pour la vigne d'un souci extrême et ne plaisante pas avec ceux qui s'introduiraient ou laisseraient introduire leur bétail dans la vigne d'autrui. Quant à la loi romaine des Burgondes, elle pousse l'amour de la vigne jusqu'au culte : elle interdit tout procès pendant la semaine de Pâques, celle de Noël, et les jours de vendanges. Or, personne n'a jamais soutenu que les Burgondes eussent introduit la vigne dans notre pays. Ils l'y ont trouvée. Il faut donc remonter aux Romains ; deux découvertes y obligent : celle des restes d'un monument dédié à Bacchus, trouvés à Saint-Prex en 1745 ; celle d'une statuette représentant une bacchante, trouvée près de Cully en 1832. Donc la vigne existait du temps des Romains. C'est une première conclusion qui s'impose. M. Reymond montre ensuite combien la superficie du vignoble vaudois a varié, surtout sous le régime bernois. Les vignes, moins imposées que les terres arables, ont une telle tendance à s'accroître au XVII^{me} siècle, que LL. EE. prennent des mesures sévères pour enrayer cette

progression et maintenir le rendement des impôts. Mesures sévères et inefficaces : il est difficile de triompher de l'intérêt.

Enfin, résumant son remarquable travail, que ses auditeurs ont suivi avec une attention soutenue, M. Reymond, très applaudi, conclut que la vigne existait du temps des Romains, que les cadres actuels du vignoble vaudois furent fixés autour de l'an mille, et que sa superficie a sensiblement varié suivant les siècles.

Une discussion très nourrie a suivi cet exposé. M. Meylan-Faure a donné sur la culture de la vigne dans l'antiquité d'intéressants détails, et M. le Dr Faes a vivement captivé l'assemblée par ses remarques sur l'état actuel de la vigne et sur son avenir, qu'il est loin de voir en rose.

La séance a été levée à 4 h. 15.

M. PERRIN, prof.,
secrétaire de la Société.

CHRONIQUE

La Société d'histoire de la Suisse romande avait eu la très heureuse idée de convier ses membres à une séance dans la pittoresque et artistique église de Saint-Sulpice. Cette réunion a eu lieu le 15 juillet par un temps superbe et plus de cinquante dames et messieurs y ont pris part.

Au début de la séance, M. le président Th. Dufour a rendu hommage à la mémoire de plusieurs membres décédés, MM. William Cart, Albert de Montet, doyen Pahud, Conseiller d'Etat Cossy, Dr Ladame, Mme Ferber, puis a fait voter l'admission de dix-neuf nouveaux sociétaires. Les comptes, présentés par le trésorier M. Reymond, ont été approuvés. L'assemblée a appris avec plaisir que Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, voulait bien rester membre du comité, dont il fait partie depuis plusieurs années. Les cinquante volumes de mémoires de la Société ont été envoyés à